



## **Plan d'action en réponse au rapport sur l'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE DE HIDDEN VALLEY**

**18 février 2022**

**Membres du comité de sous-ministres pour le dossier de  
l'École élémentaire de Hidden Valley :**

**Stephen J. Mills, Conseil exécutif  
Nicole Morgan, Éducation  
Paul Moore, Commission de la fonction publique  
John Phelps, Justice**

## **INTRODUCTION**

Le 31 janvier 2022, la ministre de l'Éducation a reçu le rapport de l'examen indépendant sur la réponse interinstitutionnelle à l'allégation selon laquelle un aide-enseignant aurait agressé sexuellement un élève de l'École élémentaire de Hidden Valley en 2019 (ci-après appelé le « rapport »). Le ministère de l'Éducation en a ensuite fait part du contenu avec les parents des élèves de l'école et avec le public. Plusieurs conclusions sont tirées dans ce rapport, qui contient également sept recommandations pour éviter d'autres incidents semblables ou pour améliorer la réponse interinstitutionnelle si cette situation devait se reproduire.

Le premier ministre a déclaré publiquement que le gouvernement du Yukon accepte toutes les recommandations du rapport et reconnaît qu'il y a eu de graves lacunes à corriger dans les plus brefs délais. Sous la tutelle du sous-ministre du Conseil exécutif, un comité formé de sous-ministres s'est donc vu confier le mandat d'élaborer et de mettre en œuvre un plan d'action en réponse aux recommandations du rapport.

La mise en œuvre du plan d'action exigera un travail de concertation entre plusieurs ministères et organismes. Bon nombre des mesures du plan visent à étendre ou à améliorer des orientations, des politiques et des ententes qui clarifient les tâches, les rôles et les responsabilités tout en multipliant les possibilités de dialogue officiel et officieux et de coordination relativement à des incidents graves pour l'ensemble des ministères et des organismes essentiels.

## **ÉDUCATION SPÉCIALISÉE ET ÉDUCATION INCLUSIVE**

L'examen indépendant donne suite à une recommandation du rapport de juin 2019 du vérificateur général du Canada sur l'éducation spécialisée et l'éducation inclusive. D'ailleurs, le gouvernement du Yukon a accepté les recommandations émises par le vérificateur général en 2019 et ne ménage pas ses efforts pour engager une réforme profonde des services et des résultats en matière d'éducation spécialisée et d'éducation inclusive, en collaboration avec les Premières Nations et les partenaires du milieu de l'éducation. Ce travail est effectué parallèlement et est nourri par les recommandations de l'examen de l'éducation inclusive et de l'éducation spécialisée, publié le 1<sup>er</sup> juin 2021 par le ministère de l'Éducation. Les facteurs de vulnérabilité du secteur de l'éducation spécialisée et de l'éducation inclusive mis en évidence par l'examen indépendant seront maîtrisés dans le cadre du plan d'action pour la réforme de l'éducation spécialisée et de l'éducation inclusive.

## **PRINCIPES CLÉS**

Voici les principes directeurs qui posent les fondements du plan d'action.

- Approche axée sur les victimes : défendre les droits des enfants, protéger les enfants contre les préjudices et venir en aide aux victimes et à leur famille sont la motivation sous-jacente à chaque mesure.
- Création d'un environnement éducatif sûr et accueillant : les mesures respectent le principe voulant que les écoles doivent offrir un environnement sûr et accueillant aux apprenants de tous âges, milieux et niveaux de compétence.
- Prévention : l'objectif premier des mesures est la prévention et la détection précoce des actes de violence ainsi que la prévention de la récurrence.

- **Transparence et communication rapide** : les communautés scolaires doivent prendre connaissance des divers rôles, responsabilités et procédures en cas d'incidents graves dans les écoles. Les personnes impliquées ou susceptibles d'être impliquées dans un incident grave doivent avoir accès rapidement à l'information essentielle à leur protection et à leur bien-être.
- **Responsabilisation** : les obligations en matière de prise de décision et de communication doivent être parfaitement connues des ministères et des organismes.
- **Collaboration** : les ministères et organismes se doteront de stratégies communes de prévention et d'intervention en cas d'incidents graves dans les écoles pour y répondre rapidement en cas de besoin.
- **Réconciliation** : les mesures sont prises en toute connaissance des traumatismes intergénérationnels, de l'histoire des pensionnats autochtones, de la rafle des années 1960, de la prise en charge actuelle des enfants autochtones et de la sécurité culturelle.

## **MISE À JOUR DU PLAN**

Le plan pourrait être revu sur recommandation :

- du Bureau du défenseur de l'enfance et de la jeunesse du Yukon (publication du rapport prévue en mars 2022);
- du Bureau de l'ombudsman (publication du rapport prévue en mars 2022);
- du rapport de la GRC sur la réponse à l'incident survenu à l'École élémentaire de Hidden Valley;
- des intervenants, des partenaires, des parents et des membres du comité consultatif des parents de l'École élémentaire de Hidden Valley.

## **SUIVI, SURVEILLANCE ET ÉVALUATION**

Un comité formé de sous-ministres évaluera l'avancement du plan. Des mesures de suivi des incidents graves et des méthodes de signalement seront également mises en place. Des mesures de responsabilisation et des mesures axées sur les résultats serviront à assurer un suivi continu et à recueillir des données aux fins d'évaluations futures.

## **RECOMMANDATIONS DE L'EXAMEN INDÉPENDANT**

- R1. Mettre en place une politique ou un processus de coopération interministérielle dans le cas d'incidents majeurs et fournir une formation adéquate
- R2. Mettre en place au ministère de l'Éducation une politique sur la gestion des incidents survenant à l'école, dont le dépôt d'allégations criminelles contre un membre du personnel
- R3. Améliorer la formation donnée aux administrateurs scolaires ainsi que l'intégration du personnel au sein du ministère de l'Éducation
- R4. Vérifier que les banques de données informatisées des écoles du Yukon permettent de retrouver facilement les renseignements sur les familles des élèves ou des anciens élèves ainsi que sur les affectations des aides-enseignants
- R5. Vérifier que les administrateurs scolaires, les enseignants et le personnel reçoivent annuellement une formation sur leur obligation de signaler et de documenter les actes de violence

- R6. Définir et adopter une politique en collaboration avec la GRC sur l'échange d'information et la collaboration en cas d'allégation de conduite criminelle
- R7. Assurer la mise en œuvre intégrale des recommandations du vérificateur général du Canada dans son rapport de 2019 à l'Assemblée législative du Yukon, particulièrement celles portant sur l'éducation inclusive des élèves ayant des besoins particuliers

**MESURES CLÉS (voir les tableaux ci-après)**

Mesure	Responsables et auxiliaires	Période allouée	Recommandations concernées
<p><b>1. Compléter et appliquer les procédures et directives de communication à la suite d'un indicent dans une école du gouvernement du Yukon</b>, notamment les mesures concernant les délais de signalement, l'information à fournir aux parents et l'aide offerte aux victimes et à leur famille.</p>	<p><b>Responsable :</b> Éducation</p> <p><b>Auxiliaires :</b> Direction de la condition féminine et de l'équité des genres; Justice</p>	6 mois	R1, R2
<p><b>2. Établir des directives internes pour la communication et la coordination interministérielle en cas d'incidents graves survenant à l'école</b> qui étoffent les protocoles en vigueur et prévoient :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la participation des principaux comités interministériels en cas d'incidents graves;</li> <li>• la clarification du rôle du comité de gestion des communications et des équipes des communications ministérielles;</li> <li>• la clarification des protocoles des séances d'information ministérielles;</li> <li>• l'établissement d'un échéancier des mesures à prendre.</li> </ul>	<p><b>Responsable :</b> Conseil exécutif</p> <p><b>Auxiliaires :</b> Éducation; Justice; Santé et Affaires sociales; Commission de la fonction publique</p>	6 mois	R1
<p><b>3. Établir des directives ministérielles pour la communication à propos des incidents graves avec le public et les intervenants lorsqu'une affaire criminelle fait l'objet d'une enquête ou est portée devant les tribunaux.</b></p>	<p><b>Responsables :</b> Justice; Commission de la fonction publique</p> <p><b>Auxiliaires :</b> Éducation; Santé et Affaires sociales</p>	6 mois	R1
<p><b>4. Prévoir un plan d'action pour le soutien aux victimes et des documents à l'appui, notamment pour :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• désigner les membres de l'équipe de soutien aux victimes et leurs rôles et responsabilités à différents niveaux;</li> <li>• consacrer une partie de la formation du personnel scolaire et enseignant ou une formation entière au soutien aux victimes en y abordant différents aspects, comme l'intervention auprès des victimes et de leur famille en cas d'allégation ou les mesures d'aide à appliquer ou à offrir aux victimes et à leur famille à la suite d'un incident (ex.</li> </ul>	<p><b>Responsables :</b> Justice; Éducation; Santé et Affaires sociales</p> <p><b>Auxiliaires :</b> Santé et Affaires sociales; Direction de la condition féminine et de l'équité</p>	De 12 à 15 mois	R1, R5

<p>dans la classe);</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• préparer une trousse d'information à l'intention des familles contenant des directives et de l'information sur les politiques en vigueur, les services de soutien, les possibilités d'aide financière et un guide pour s'y retrouver dans le système judiciaire</li> </ul>	<p>des genres; Commission de la fonction publique</p>		
---	---	--	--

<p><b>5. Former le comité consultatif des parents de l'École élémentaire de Hidden Valley en tenant compte des commentaires des familles</b> sur le rôle et la fonction de ce comité et sur ses responsabilités dans les prochaines étapes et mesures à prendre.</p>	<p><b>Responsable :</b> Éducation</p>	<p>Moins d'un mois</p>	<p>R2</p>
<p><b>6. Mettre à jour les politiques et procédures et les consolider en une politique autonome sur la prévention et le signalement des incidents graves dans les écoles,</b> qui traitera des sujets suivants :</p> <p>Prévention des incidents et protection des élèves :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• ajout d'une portion traitant de la prévention et du signalement des actes de violence, y compris les agressions sexuelles, lors de l'intégration et de la formation annuelle du personnel et des administrateurs scolaires;</li> <li>• vérifications approfondies des antécédents criminels;</li> <li>• procédures pour des écoles sûres;</li> <li>• protocoles concernant les contacts physiques (convenables et importuns) avec les élèves;</li> <li>• exigences propres au contexte d'éducation spécialisée, notamment des exigences de formation des aides-enseignants.</li> </ul> <p>Intervention et signalement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• collaboration avec la GRC en cas d'allégation de conduite criminelle;</li> <li>• tenue de rapports d'incident par les administrateurs scolaires;</li> <li>• interventions en cas d'autres incidents graves, comme des actes de violence entre les pairs ou d'un enseignant envers un élève;</li> <li>• Communications internes et externes;</li> <li>• collaboration avec les autres ministères et organismes.</li> </ul>	<p><b>Responsable :</b> Éducation</p> <p><b>Auxiliaire :</b> Justice</p>	<p>6 mois</p>	<p>R1-R6</p>

<p><b>7. Établir un nouveau protocole interorganisme pour les enquêtes au sujet de mauvais traitements et de situations de négligence à l'égard des enfants</b> entre la GRC, le ministère de la Santé et des Affaires sociales et le ministère de l'Éducation.</p> <p><b>Offrir aux responsables de chaque ministère une formation</b> sur les rôles et responsabilités aux termes du protocole.</p>	<p><b>Responsable</b> : Éducation; Santé et Affaires sociales</p> <p><b>Auxiliaires</b> : Justice; GRC</p>	<p>De 3 à 6 mois</p>	<p>R6</p>
<p><b>8. Pour toute affaire qui fait l'objet d'une enquête sur la présumée conduite criminelle d'un employé, prévoir des politiques et des procédures internes d'échange d'information avec la GRC</b> qui tiendront compte des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les considérations liées au consentement éclairé;</li> <li>• la gestion de cas collaborative.</li> </ul>	<p><b>Responsables</b> : Justice; Commission de la fonction publique; Éducation</p> <p><b>Auxiliaires</b> : Santé et Affaires sociales; Conseil exécutif; GRC</p>	<p>De 6 à 12 mois</p>	<p>R6</p>
<p><b>9. Passer en revue et mettre à jour les politiques internes du ministère de l'Éducation pour vérifier qu'elles concordent avec les politiques et procédures ministérielles.</b></p>	<p><b>Responsable</b> : Éducation</p> <p><b>Auxiliaires</b> : Conseil exécutif; Commission de la fonction publique</p>	<p>De 3 à 6 mois</p>	<p>R1</p>
<p><b>10. Améliorer la formation</b> sur la prévention, la détection et l'obligation de signaler tout soupçon d'acte de violence ou de comportement suspect envers un enfant et <b>l'imposer à tout le personnel scolaire</b>. Cette formation portera notamment sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la conduite professionnelle et la création d'environnements protecteurs;</li> <li>• la manipulation psychologique (pédopiage) et les comportements suspects;</li> <li>• le signalement des comportements relevant d'une « zone grise »;</li> <li>• l'évaluation des risques (ex. la transgression des limites et les environnements présentant des facteurs de risques);</li> <li>• l'intervention auprès des enfants et de leur famille en cas d'acte de violence soupçonné ou signalé;</li> <li>• le soutien continu aux victimes de violence dans la salle de classe.</li> </ul>	<p><b>Responsable</b> : Éducation</p> <p><b>Auxiliaires</b> : Santé et Affaires sociales; Justice</p>	<p>6 mois</p>	<p>R3, R5</p>

<p><b>11. Ajouter une formation sur le fonctionnement du gouvernement à la formation sur le leadership exigée</b> des administrateurs scolaires, des gestionnaires et des hauts fonctionnaires du ministère de l'Éducation, avec une portion sur la connaissance des rôles des commissions et des conseils scolaires ainsi que sur les services offerts par la fonction publique élargie (Justice, Santé et Affaires sociales, Commission de la fonction publique, etc.).</p>	<p><b>Responsable :</b> Conseil exécutif; Éducation</p> <p><b>Auxiliaires :</b> Commission de la fonction publique</p>	6 mois	R3
<p><b>12. Ajouter aux pratiques d'intégration du personnel scolaire et du personnel de l'administration centrale</b> un programme répondant aux besoins opérationnels uniques en leur genre du ministère de l'Éducation.</p>	<p><b>Responsable :</b> Éducation</p> <p><b>Auxiliaire :</b> Commission de la fonction publique</p>	6 mois	R3
<p><b>13. Prévoir une formation estivale pour les directeurs, les directeurs adjoints et les nouveaux membres du personnel</b> portant sur le signalement des incidents graves, la prévention, le soutien aux victimes et tout autre sujet connexe. Prévoir un plan de formation progressif du personnel scolaire.</p>	<p><b>Responsable :</b> Éducation</p>	6 mois	R3, R5
<p><b>14. Trouver des moyens de prévoir une formation obligatoire sur la prévention, la détection et le signalement de la violence envers un enfant et sur le soutien aux victimes et aux familles</b> dans le parcours menant à l'obtention d'un brevet d'enseignement.</p>	<p><b>Responsable :</b> Éducation</p>	6 mois	R3, R5
<p><b>15. Trouver des moyens d'optimiser les banques de données sur une école, les élèves et les ressources humaines pour recueillir, classer et conserver des renseignements à jour sur :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les élèves, les anciens élèves et leur famille;</li> <li>• les affectations des enseignants, des aides-enseignants et des enseignants sur appel;</li> <li>• l'assiduité des élèves à l'école ou en classe, et la présence d'un enseignant, d'un aide-enseignant ou d'un enseignant sur appel;</li> <li>• les renseignements sur les parents ou les tuteurs de chaque élève.</li> </ul>	<p><b>Responsable :</b> Éducation</p> <p><b>Auxiliaires :</b> Voirie et Travaux publics; Commission de la fonction publique; Justice</p>	De 6 à 12 mois	R4
<p><b>16. Revoir les systèmes de signalement et de suivi des incidents</b> actuellement utilisés par le gouvernement du Yukon pour évaluer si un système commun ou des systèmes similaires peuvent être mis en œuvre dans l'ensemble des ministères, en commençant par Éducation.</p>	<p><b>Responsable :</b> Éducation</p> <p><b>Auxiliaires :</b> Voirie et Travaux publics;</p>	De 12 à 18 mois	R4

	Commission de la fonction publique; Santé et Affaires sociales		
--	--	--	--

<p><b>17. Mettre en place une procédure de suivi continu des politiques, procédures et pratiques exemplaires des cadres éducatifs à risque plus élevé,</b> comme l'enseignement individualisé ou les sorties scolaires.</p>	<p><b>Responsable :</b> Éducation</p>	<p>6 mois</p>	<p>R2, R3, R5</p>
<p><b>18. Finaliser et mettre sur pied les comités interministériels sur les incidents graves.</b></p>	<p><b>Responsable :</b> Conseil exécutif</p>	<p>De 3 à 6 mois</p>	<p>R1</p>
<p><b>19. Renforcer les activités d'intégration de base des hauts fonctionnaires du gouvernement du Yukon concernant</b> le fonctionnement et la responsabilisation du gouvernement pour assurer une uniformité entre les ministères.</p>	<p><b>Responsable :</b> Conseil exécutif; Commission de la fonction publique</p>	<p>12 mois et plus</p>	<p>R3</p>
<p><b>20. Mettre en place un cadre de perfectionnement en leadership</b> pour aider les employés ministériels à acquérir des compétences et des aptitudes en leadership.</p>	<p><b>Responsable :</b> Commission de la fonction publique</p>	<p>De 3 à 6 mois</p>	<p>R3</p>
<p><b>21. Adopter un code de valeur et d'éthique</b> pour assurer une bonne compréhension de l'éthique, des responsabilités et de la culture de la fonction publique et toujours avoir ces éléments en trame de fond aux activités d'intégration.</p>	<p><b>Responsable :</b> Commission de la fonction publique</p>	<p>De 6 à 12 mois</p>	<p>R3</p>
<p><b>22. Mettre à jour le manuel d'administration générale</b> pour tenir compte des plus récentes pratiques de coordination interministérielle concernant la communication publique et l'établissement de calendrier pour les prochains examens et mises à jour.</p>	<p><b>Responsable :</b> Conseil exécutif  <b>Auxiliaires :</b> Commission de la fonction publique</p>	<p>De 6 à 12 mois</p>	<p>R1-R3</p>
<p><b>23. Multiplier les possibilités offertes aux fonctionnaires d'occuper des postes dans divers ministères,</b> notamment à l'aide d'affectations temporaires, pour contribuer au perfectionnement professionnel et éviter le cloisonnement.</p>	<p><b>Responsable :</b> Commission de la fonction publique</p>	<p>De 6 à 12 mois</p>	<p>R3</p>